



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

Lignes directrices | 2013-2014





FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

Lignes directrices | 2013-2014



This publication is also available in English.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2013
Numéro de catalogue CH36-1/6-2013F-PDF
ISSN 2292-1850

PRÉSENTATION DU FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds pour l'histoire du Canada (FHC) incite les Canadiens à se renseigner sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique nationales. Il soutient la production ou l'amélioration de matériel didactique, l'organisation d'activités d'apprentissage ou de perfectionnement et la création et le maintien de réseaux offrant aux Canadiens la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada, de manière à avoir une population informée et engagée.

À l'approche du 150^e anniversaire du Canada en 2017, le Fonds sera axé sur des projets qui commémorent les moments importants de l'histoire et qui célèbrent les personnes qui ont façonné le pays que nous connaissons aujourd'hui.

RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU FONDS

Le Fonds appuie des initiatives qui offrent aux Canadiens, en particulier les jeunes, la possibilité d'améliorer leur compréhension du Canada et de son histoire, de manière à avoir une population informée et engagée.

Résultats escomptés pour le Fonds pour l'histoire du Canada	
À court terme	<ul style="list-style-type: none">▪ Du matériel didactique et des activités sur l'histoire du Canada, ainsi que sur la vie civique et la politique publique, sont conçus ou améliorés▪ Des réseaux officiels et informels consacrés à l'histoire, à la vie civique et à la politique publique sont soutenus
À moyen terme	<ul style="list-style-type: none">▪ Les Canadiens sont exposés à des connaissances relatives à l'histoire du Canada, ainsi qu'à la vie civique et de la politique publique▪ Les éducateurs et spécialistes utilisent de nouvelles connaissances afin de promouvoir l'apprentissage de l'histoire du Canada, de la vie civique et de la politique publique▪ Le leadership et la collaboration dans les secteurs de l'histoire canadienne, de la vie civique et de la politique publique sont encouragés
À long terme	<ul style="list-style-type: none">▪ Les Canadiens comprennent mieux l'histoire, la participation citoyenne et les politiques publiques du Canada

LIGNES DIRECTRICES DU FORMULAIRE DE DEMANDE

A. ADMISSIBILITÉ DU DEMANDEUR

Parmi les demandeurs admissibles, il faut compter les principaux organismes nationaux du secteur de l'histoire et de l'éducation civique de même que les établissements d'enseignement postsecondaire.

Les demandeurs doivent avoir fait leurs preuves (antécédents) dans leur secteur et être en mesure de démontrer une portée nationale sur le plan géographique, où :

- **Antécédents** : renvoie aux réalisations et les reconnaissances de l'organisme dans le secteur en question
- **Portée géographique** : désigne la capacité manifeste de l'organisme d'offrir des programmes à un public pancanadien

Ne sont **pas admissibles** :

- Les administrations publiques (fédérales, provinciales/territoriales, municipales, les sociétés d'État et les gouvernements autochtones)
 - Les organismes canadiens qui offrent généralement des programmes fondés ou centrés sur les régions
-

B. ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Les projets jugés admissibles englobent notamment :

- le matériel didactique;
- les sites Web, les applications mobiles ou d'autres outils liés aux nouveaux médias;
- les activités de groupe comme les conférences et les ateliers;
- la création de réseaux ou de partenariats;
- les ouvrages de référence de grande envergure;
- la recherche et les publications sur les tendances actuelles et les questions d'intérêt public au Canada; et
- les activités créatives reliées à l'histoire telles que les essais.

Les projets non admissibles sont entre autres :

- les projets de conservation ou de création d'archives; et
- les projets visant à garnir le programme d'études d'une province en particulier ou répondant aux besoins d'un seul établissement d'enseignement ou d'un seul cours.

La priorité concernant les recommandations de financement sera accordée aux propositions qui démontrent :

- une envergure ou une importance pancanadienne;
- un grand potentiel de rayonnement;
- une expérience d'apprentissage interactive;
- des sources de financement diversifiées;
- une utilisation novatrice des technologies; et

- des activités créatives reliées à l'histoire telles que les essais.
-

C. EXIGENCES RELATIVES AUX DEMANDES

Les demandes peuvent être soumises en tout temps. Le FHC accepte que des demandes soient présentées tout au long de l'année. En soumettant votre demande, veuillez ne pas utiliser d'agrafes, de spirales ou de reliures Cerlox, ou toute autre forme d'attaches. Nous vous recommandons d'utiliser de larges trombones ou une reliure à trois anneaux pour assembler vos documents. Veuillez noter que lorsque votre demande est déposée, elle est sujette à la *Loi sur l'accès à l'information*, et que votre demande est protégée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Toutes les demandes doivent comprendre :

- Un formulaire de demande générale rempli et signé;
- Un questionnaire du Fonds pour l'histoire du Canada complété qui :
 - comprendra une description claire du projet, de ses objectifs et de son public cible;
 - démontrera que le projet porte sur l'ensemble du Canada – c'est-à-dire que sa portée ne devrait pas être restreinte à une région en particulier; si un thème ne traite que d'un aspect régional, son application ou son importance à l'échelle nationale doivent être clairement précisées;
 - démontrera l'utilité de ce projet pour les publics visés et sa capacité à atteindre le public;
 - démontrera que le projet peut être appliqué globalement à des fins éducatives et pédagogiques;
 - montrera comment le projet appuie au moins un des objectifs du FHC;
 - comprendra un budget détaillé qui identifie toutes les sources prévues et confirmées de financement (p. ex. en nature) pour la totalité du projet et qui présente une ventilation détaillée des dépenses prévues;
 - comprendra un échéancier détaillé indiquant les points de repère dans l'élaboration du projet et établira un rapport avec les dépenses liées à la proposition (p. ex. au flux de trésorerie);
 - comprendra une liste des membres du bureau ou du conseil d'administration actuel de votre organisme; et
 - révélera si un ancien titulaire de charge publique ou un fonctionnaire assujetti à la *Politique sur les conflits d'intérêts et l'après-mandat* participera au projet.

Si vous n'avez pas posé votre candidature au Fonds récemment, votre demande doit comprendre :

- Une preuve de statut juridique de votre organisme. Par exemple, des copies de l'enregistrement de l'association à but non lucratif ou des documents attestant votre constitution en société ou des preuves que votre statut est en attente;
- Une copie des règlements administratifs (les statuts); et
- Une copie du dernier rapport annuel ou de toute autre publication qui décrit l'organisme, tel qu'un bulletin d'information ou une brochure.

Remarques importantes :

- Si votre organisme demande plus de 50 000 \$, une copie des états financiers les plus récents de votre organisme doit être fournie (auditée, si disponible);
- Si la personne-ressource du projet n'est pas le président ni le membre responsable du conseil d'administration, une preuve que cette personne-ressource est le signataire autorisé du projet doit être présentée. Il peut notamment s'agir d'une lettre du conseil d'administration ou du président;
- Si d'autres sources de financement ont été confirmées dans le cadre de ce projet, la demande doit comprendre une confirmation écrite sur un en-tête officiel de la fondation, de la société ou du programme gouvernemental indiquant que l'appui financier a été, ou sera fourni et déclarant le montant accordé. Une copie numérisée de la confirmation écrite est aussi acceptable.

Veillez noter que tout document fourni avec la demande ne sera pas retourné à l'organisme à moins qu'il en ait fait expressément la demande au moment du dépôt des documents.

D. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET CRITÈRES DE FINANCEMENT

Le Fonds se sert d'indices de référence des activités, de comparaisons avec des projets similaires, et de l'expérience de l'équipe de gestion pour évaluer la raisonnable du budget. Les demandes admissibles sont évaluées selon les critères suivants :

- **Besoin** : l'importance du projet dans le secteur de l'histoire et de l'éducation civique;
- **Objectifs et activités proposés** : lien entre les objectifs du Fonds et le projet proposé;
- **Résultats escomptés et impact** : incidence du projet sur les Canadiens;
- **Portée** : efforts de l'organisme pour rejoindre un vaste public et capacité de tenir compte des deux langues officielles du Canada; et
- **Capacité financière et capacité de gestion** : capacité de l'organisme de mener le projet à terme.

Les demandes faites au Fonds sont traitées selon un processus concurrentiel et les décisions relatives au financement sont fondées sur la mesure dans laquelle les projets proposés répondent aux objectifs du Fonds de même qu'au montant disponible pour le financement. L'accent sera mis sur le financement des projets qui sont en lien avec les événements marquants de 2017 (voir page 5).

En route vers 2017

À la suite des nouvelles mesures annoncées le 11 juin 2013 pour aider à promouvoir l'histoire du Canada, le Ministère souhaite renforcer, au sein de la population canadienne, la connaissance, la compréhension et l'appréciation des événements, des personnes et des objets qui reflètent l'histoire et l'identité du Canada et qui les ont forgées.

En route vers 2017, des événements marquants ayant forgé notre nation figurant ci-dessous seront la priorité du gouvernement du Canada. Veuillez noter que les projets financés par le Fonds pour l'histoire du Canada ne peuvent pas recevoir du financement supplémentaire de la part d'un autre programme du ministère du Patrimoine canadien.

ANNÉE	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS
2014	<ul style="list-style-type: none">• 200^e anniversaire de naissance de Sir George-Étienne Cartier• 150^e anniversaire des conférences de Charlottetown et de Québec• 100^e anniversaire de la Première Guerre mondiale• 75^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale
2015	<ul style="list-style-type: none">• 200^e anniversaire de naissance de Sir John A. Macdonald• 50^e anniversaire du drapeau national du Canada
2016	<ul style="list-style-type: none">• 175^e anniversaire de naissance de Sir Wilfrid Laurier• 175^e anniversaire de l'élection de Baldwin et Lafontaine – chefs d'un gouvernement responsable• 150^e anniversaire des raids des Féliens• 100^e anniversaire des batailles de la Somme et de Beaumont-Hamel (Première Guerre mondiale)• 100^e anniversaire du droit de vote des femmes• 75^e anniversaire de la bataille de Hong Kong
2017	<ul style="list-style-type: none">• 150^e anniversaire de la Confédération• 125^e anniversaire de la Coupe Stanley et 100^e anniversaire de la Ligue nationale de hockey• 100^e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy et de Passchendaele• 75^e anniversaire du Raid sur Dieppe• 50^e anniversaire des Jeux du Canada

Source : www.canada150.gc.ca

Les langues officielles du Canada

L'anglais et le français sont les deux langues officielles du Canada. Le Fonds pour l'histoire du Canada compte sur les demandeurs pour élaborer du matériel didactique et organiser des activités d'apprentissage de façon à refléter et appuyer le caractère bilingue du Canada et à en tenir compte. Le gouvernement du Canada s'engage à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaires du Canada, à appuyer leur développement ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le Fonds pour l'histoire du Canada encourage les demandeurs à élaborer des stratégies pour faire participer ces communautés de langue officielle en situation minoritaire, en les incluant aux plans de marketing et de promotion et en incitant les membres de ces communautés à participer activement.

E. EXIGENCES FINANCIÈRES

Budget

Les dépenses admissibles incluent:

- jusqu'à 75 p. cent des coûts liés à la conception, à l'élaboration, à la réalisation, à la promotion et à l'évaluation des projets;
- jusqu'à 100 p. cent des coûts liés aux ouvrages de référence de grande envergure sur le Canada; et
- les dépenses administratives, jusqu'à concurrence de 15 p. cent de la contribution totale du Fonds.

Les dépenses admissibles doivent être directement liées aux projets qui soutiennent les résultats escomptés du Fonds pour l'histoire du Canada.

Dans les cas où le Fonds ne peut financer qu'un maximum de 75 % des coûts d'un projet, le 25 % restant peut être financé par d'autres sources fédérales, provinciales, territoriales ou municipales, mais pas par un autre programme du ministère du Patrimoine canadien.

Financement

Le niveau maximal (limite sur le cumul de l'aide) du total de l'assistance gouvernementale (assistance fédérale, provinciale/territoriale et municipale) ne doit pas excéder 100 % du total des dépenses du projet.

Le montant maximal du total des contributions versées à un demandeur par projet est de 2 millions de dollars par exercice financier.

Le Ministère exigera de tous les demandeurs qu'ils dévoilent toutes les sources confirmées et potentielles de financement pour un projet proposé avant le début d'un projet et à sa fin.

F. DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES

- Notre objectif est d'accuser réception du formulaire de demande dans les **15 jours civils**.
- Notre objectif est de remettre un avis officiel écrit de la décision relative au financement dans les **24 semaines suivant la date** à laquelle nous avons reçu la demande complète.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Vos questions et vos commentaires sont importants pour nous. Nous nous engageons à vous communiquer des renseignements précis en temps voulu.

Coordonnées :

Ministère du Patrimoine canadien
Fonds pour l'histoire du Canada
15, rue Eddy, 8^e étage, 15-8-C
Gatineau (Québec) K1A 0M5

Courriel : CHF-FHC@pch.gc.ca
Téléphone : 819 997-0055
Sans frais* : 1 866 811-0055
Télécopieur : 819 953-3415
ATS** (sans frais) : 1 888 997-3123

**Des agents sont disponibles pour répondre à vos questions sur les lignes sans frais, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est).*

***L'ATS est un appareil de télécommunication pour les personnes sourdes, malentendantes ou mal-parlantes.*